

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : RENOVATION DU RESEAU ET DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE
RUE DES CYGNES à WARHEM**

Réf. : 2025.004

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation afin de permettre à la S.A. DUVAL TSA 70011 chez SOGELINK 69134 DARDILLY cedex représentée par M. HILMOINE Richard d'effectuer en toute sécurité les travaux de rénovation du réseau et des branchements d'eau potable **Rue des Cygnes à Warhem.**

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du Lundi 3 Février 2025 pour une durée de 90 jours :

- La route sera barrée sauf riverains.
- Le stationnement sera interdit

RUE DES CYGNES au droit des travaux.

Article 2 : La signalisation sera assurée par l'entreprise.

Article 3 : Les dispositions édictées par l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

Article 4 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- S.A. DUVAL adresse mail : sa-duval-d@demant.sogelink.fr
- M. HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux
- Mme SOETE Marie-Agnès, Adjointe à la Sécurité
- Gendarmerie d'Hondschoote
- Services Techniques
- Affichage en Mairie

Warhem, le 20 Janvier 2025.

Le Maire.

P. BOUTTEMY

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 21/01/2025
LE MAIRE



Handwritten signature of the Mayor, P. Bouttemy.

Handwritten signature of the Mayor, P. Bouttemy.

